



Arcachon, le 29 juillet 2021

**Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'intérieur
Place BEAUVAU – Paris****Réf. :** FM/SC/21-24**Objet :** **Projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire**

Monsieur le Ministre,

Lors de son allocution du 12 juillet dernier, le Président de la République a annoncé un certain nombre de mesures parmi lesquelles nous trouvons la vaccination obligatoire pour les sapeurs-pompiers. Le projet de loi qui a été présenté en Conseil des Ministres, puis débattu devant le parlement prévoit en effet que les sapeurs-pompiers doivent être obligatoirement vaccinés.

En complément, le même projet de loi dispose : « I. – A. – À compter du lendemain de la publication de la présente loi et jusqu'au 14 septembre 2021 inclus, les personnes mentionnées au I de l'article 12 ne peuvent plus exercer leur activité si elles n'ont pas présenté les documents mentionnés au I de l'article 13 ou, à défaut, le justificatif de l'administration des doses de vaccins requises par le décret mentionné [...]. ».

J'attire votre attention sur le fait qu'à l'heure où je vous écris, la totalité des effectifs des services d'incendie et de secours ne sont pas à jour de vaccination, avec des estimations qui se chiffrent à plus de 50% de l'effectif concerné par le texte. Le constat que nous faisons, c'est qu'au lendemain de la promulgation de la loi, les services d'incendie et de secours devront se passer de ces personnels mettant en péril le potentiel opérationnel journalier et ce, alors que nous sommes dans une situation tendue sur le front des feux de forêts et qu'on nous demande de maintenir un effort important pour armer les centres de vaccination.

Aussi, par le présent courrier, je vous demande de prendre des dispositions avec pour objectif d'assouplir les règles imposées par le projet de loi. De plus, il est impératif de s'appuyer sur la compétence des services de santé et de secours médical pour convaincre nos collègues non encore vaccinés plutôt que de les contraindre.

Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir monsieur le Ministre mes salutations les plus respectueuses.

MONCHY Frédéric
Président du SNSPP-PATS